ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

subventions

Question écrite n° 3910

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les subventions versées par les collectivités locales aux associations et organismes culturels. Outre le financement de l'État, les associations et organismes culturels peuvent se voir accorder des subventions par les collectivités locales. Ainsi, il souhaiterait connaître le montant total des subventions accordées par l'ensemble des collectivités locales aux associations et organismes culturels pour l'année 2011.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication ne peut apporter de réponse à cette question qui ne relève pas de son périmètre d'action. En effet, tant au regard des règles juridiques de libre administration des collectivités territoriales que des normes comptables avec l'usage de systèmes d'informations différents entre l'État et les collectivités locales, le ministère n'est pas en mesure d'apporter plus d'éléments que ceux transmis à la représentation nationale, dans le cadre des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances (« jaune associations »).

Données clés

Auteur : M. Gérald Darmanin
Circonscription : Nord (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3910
Rubrique : Culture
Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 11 septembre 2012, page 4946
Réponse publiée au JO le : 2 avril 2013, page 3548